

Journée européenne 2000 «En Ville sans ma voiture» - Participation de la Ville de Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis deux années consécutives, la Ville de Besançon participe à la journée «En ville sans ma voiture» au cours de laquelle les automobilistes sont incités, lors de différentes manifestations, à délaissier leur véhicule et à emprunter d'autres moyens de locomotion. Ces actions, dont le coût est estimé à 200 KF pour l'année 2000, visent à les sensibiliser notamment à l'utilisation des transports collectifs afin de réduire la pollution et la circulation en ville.

Cette année, cet événement prendra une dimension européenne et compte tenu de ses engagements antérieurs ainsi que de sa politique volontariste en matière de transport urbain, la Ville de Besançon se doit d'y participer. Il est envisagé notamment pour cette année d'inciter les communes de l'agglomération à participer à cette journée, d'inviter les principaux employeurs institutionnels du centre-ville à sensibiliser leur personnel, ainsi que d'étendre le partenariat avec différentes autorités organisatrices de transport.

C'est pourquoi il est proposé à tous les élus du Conseil Municipal de s'impliquer de manière significative dans cet événement.

Le Conseil Municipal est également invité à :

- approuver le principe de la participation de la Ville de Besançon à cette journée européenne, étant précisé que son financement sera assuré au budget 2000,

- autoriser M. le Maire à signer d'éventuelles conventions avec les partenaires de cette opération et solliciter leur participation financière,

- inscrire en recettes et en dépenses les participations obtenues au budget de l'exercice courant, par décision modificative, à réception de la notification attributive.

«M. LE MAIRE : Il faut que les élus s'impliquent de manière significative dans cet événement, j'ai lu cela avec intérêt. Les élus ne se sont pas assez investis la dernière fois sur l'opération «En ville sans ma voiture». La plupart d'entre vous avaient encore leur voiture et ont oublié la bicyclette, les transports en commun ou la marche à pied. Donc, pensez-y cette année, c'est toujours le 22 septembre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Voirie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 mars 2000.